

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-et-unième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 25 mai 2005

Date et lieu de la 22^e session du Comité pour les animaux

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans sa résolution Conf. 13.1, second AGREES, la Conférence des Parties a décidé que:
 - b) toutes les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes devraient se tenir immédiatement l'une après l'autre et au même endroit, et une session sur deux devrait se tenir à Genève à moins qu'un pays hôte candidat n'assume la différence de coût entre la ville qu'il propose et Genève; et*
 - c) pas plus de deux sessions ordinaires du Comité permanent et pas plus de deux sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes ne devraient être convoquées entre les sessions de la Conférence des Parties.*
3. La date de la tenue de la 14^e session de la Conférence des Parties (CdP14) reste à confirmer mais il est probable qu'elle aura lieu entre mars et mai 2007. Pour avoir le temps de préparer leurs documents pour la CdP14, les Comités scientifiques devraient tenir leurs prochaines sessions respectives entre juillet et septembre 2006.
4. Le Secrétariat propose d'adresser aux Parties une notification les invitant à accueillir la prochaine session du Comité pour les animaux et celle du Comité pour les plantes entre juillet et septembre 2006. Le pays hôte doit savoir que ces deux sessions devront se tenir directement l'une après l'autre et au même endroit.